



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL** **EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1006**

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas, au 3425, rue Camus, Ville de Terrebonne, le **lundi 2 octobre 2017 à 19h30**, statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante, dans le but de permettre:

4955, montée Gagnon Lot 2 918 347	Le remplacement de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis « chenil » par l'usage industriel de fabrication du meuble de maison en bois, tel que présenté au document de M. Léon Gosselin-Leclerc (Brustique S.E.N.C.).
--------------------------------------	--

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande d'usage conditionnel lors de cette séance du conseil.

Fait à Terrebonne, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2017.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

Cet avis est également disponible sur le site Internet de la Ville de Terrebonne

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Denis Bouffard, greffier de la Ville de Terrebonne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut en en affichant une vraie copie à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste à Terrebonne le 13 septembre 2017, en le publiant dans le journal « LA REVUE » et sur le site Internet de la Ville de Terrebonne, le 13<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Terrebonne, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2017.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---